

NOUVEAU TARIF POUR L'ENCAISSEMENT DES CHÈQUES

VALABLE À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022 **FIN DU SERVICE D'ENCAISSEMENT À PARTIR DU 1 AVRIL 2023**

L'encaissement de chèques est réservé **exclusivement** à la clientèle de la Banque des Entreprises. Les frais d'encaissement seront prélevés trimestriellement.

Frais d'encaissement

	FRAIS	DATE VALEUR
Chèque en EUR tiré sur le Luxembourg (sans change)		
crédit direct sauf bonne fin		
chèque ≤ 50.000 EUR	80 EUR par chèque	date de réception + 2 JO
chèque > 50.000 EUR	80 EUR par chèque	date de réception + 4 JO
chèque BGL BNP Paribas	80 EUR par chèque	date de réception + 1 JO

JO= Jour Ouvrable

	FRAIS	DATE VALEUR
Chèque en EUR tiré à l'étranger (ou chèque en devise)		
crédit direct sauf bonne fin	80 EUR par chèque	date de réception ¹⁾ + 4 JO

JO= Jour Ouvrable

Autres frais

Retour de chèque impayé :	
au Luxembourg	50 EUR/chèque
à l'étranger	50 EUR/chèque + frais de correspondant

REMARQUE : En cas d'opération de conversion, une commission de change est appliquée.

¹⁾ Réception du chèque par le service Chèques de BGL BNP Paribas avant 10h.



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque
d'un monde
qui change